

COJA 2009

2nd EDITION OF THE CONGRESS OF AFRICAN BUSINESS LAWYERS

Une initiative du Centre Africain pour le Droit et le Développement



CENTRE AFRICAIN POUR LE DROIT & LE DEVELOPPEMENT

Bilan et perspectives

Du droit de l'investissement en Afrique

A partir du droit OHADA et des principales réglementations spécifiques

23, 24, 25 Juin 2009

Douala, Cameroun - Salle GICAM et Hôtel SAWA

PARTENAIRES OFFICIELS :



UNIDA

OHADA



CENTRE AFRICAIN POUR LE DROIT & LE DEVELOPPEMENT

CADEV

(Association Loi 1990, déclarée auprès de la Préfecture de Yaoundé)

B.P 570 Yaoundé, Immeuble « A-Z », Carrefour SAFCA, OMNISPORTS
Bureau de Douala : Ancien Collège des Nations, BONAPRISO

Tél : (00237) 22 04 28 61/ 99 50 52 24

Fax: 00237 22 04 62 62

Email : cadev@cadevdroit.org

Web: www.cadevdroit.org

Contexte – Justification :

La 2^e édition du **Congrès Africain des Juristes d'Entreprise (COJA 2009)** porte sur la thématique du Droit de l'Investissement en Afrique. En effet, que l'investissement soit privé ou étatique, local ou international, réalisé par une PME ou une Grande entreprise, il ne peut prospérer que dans un cadre juridique sécurisé.

Or, la problématique de l'encadrement juridique des investissements en Afrique est aujourd'hui nimbée de nouveaux enjeux tenant au développement exponentiel des instruments juridiques et judiciaires sur l'ensemble du continent et, spécialement, en zone OHADA. D'où l'intérêt d'examiner en profondeur cet arsenal pour en ressortir les atouts mais aussi les limites pouvant permettre de suggérer aux décideurs des pistes de réforme.

Pour sa crédibilité, l'analyse du cadre juridique de l'investissement en Afrique objet du COJA 2009 a été organisé autour deux corpus juridiques pertinents, le droit OHADA et la série de **règlementations spécifiques de l'investissement** au nombre desquelles la famille des techniques de partenariat public-privé, et le chapelet des règles et institutions régissant les différents investissements sectoriels (Banque, Assurance, Mines, Energie, Télécoms, régimes incitatifs des Chartes des investissements).

Objectifs du Congrès :

Le Congrès demeure avant tout un grand moment de retrouvailles et d'échanges d'expériences entre juristes d'affaires de diverses nationalités et de diverses professions.

Au regard du thème retenu, il sera question :

- d'**analyser l'efficacité du droit OHADA**, car plus d'une décennie après l'entrée en vigueur des premiers actes uniformes et la mise en place du système judiciaire communautaire, le temps est venu de voir les choses d'une perspective « *terrestre* », c'est-à-dire du point de ceux qui, pratiquant ce droit au quotidien, sont fondés à témoigner sur son aptitude réelle à répondre à leurs besoins de sécurité juridique et judiciaire ;
- de **présenter les techniques permettant à l'Etat de réaliser de grosses opérations d'investissement en faisant appel au financement et à l'expertise d'acteurs privés**, et de voir les problèmes juridiques posés par ces différentes techniques de redéploiement de « l'Etat-entrepreneur » (B.O.T., Concession, affermage, marchés publics, etc.)
- de **faire le tour des principales réglementations sectorielles** (Banque, Mine, Energie, Télécoms, etc.), **notamment pour en apprécier le niveau d'adéquation avec les besoins ou contraintes des secteurs concernés.**

Au final, le COJA 2009 sera l'occasion pour les entreprises (privées et publiques), aux professionnels du droit (de tous ordres), aux Administrations publiques et aux partenaires au développement de se retrouver autour d'une des questions les plus actuelles et les plus déterminantes pour le développement de l'Afrique : **le droit de l'investissement**. C'est pourquoi il est attendu qu'outre l'opportunité de formation et de rencontres, cette manifestation soit l'occasion de développer la force de proposition des juristes d'entreprise.

Déclaration :

Les éditions du COJA sont organisées d'après une idée originale du Centre Africain pour le Droit & le Développement (CADEV), dépositaire du concept.

Les manifestations du COJA bénéficient du soutien de la communauté des Juristes africains, de l'Organisation pour la Francophonie, de l'OHADA, de l'UNIDA et de divers autres partenaires. /-

Mardi 23 juin

ENREGISTREMENT – CEREMONIE D'OUVERTURE

Matinée : Enregistrement des congressistes – Remise des utilitaires et de la documentation

Après-midi : Allocutions d'ouverture, suivie du pot de bienvenue

Mercredi 24 juin

Sous-thème I :

L'OHADA VU DE LA TERRE (Retour aux réalités opérationnelles du droit OHADA)

Session I: 8H30 – 12H30

Regards des faiseurs du droit OHADA sur les contraintes de l'harmonisation

Modérateur : Pr. P.-G Pougoué

- L'œuvre de législation communautaire :
 - *Revue des difficultés rencontrées par le Législateur communautaire et national*
- L'œuvre de régulation juridictionnelle :
 - *Revue des difficultés rencontrées par la CCJA et les Juridictions nationales*
 - *Revue des contraintes émaillant l'émergence de l'arbitrage/médiation en zone OHADA*

Session II: 14H30 – 17H30

Regards des utilisateurs du droit OHADA sur les difficultés d'application

Modérateurs : Me Alain Fénéon

- Regards des entreprises privées et publiques
- Regard des juristes de tradition anglo-saxonne dans l'espace OHADA
- Regards des Huissiers de Justice
- Appropriation du droit OHADA par les Universités européennes
- Présentation du Projet OHADA – IFC sur l'évaluation et l'amélioration des A. U

Jeudi 25 juin

Sous-thème II :

CADRES JURIDIQUES SPECIFIQUES DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC et PRIVE EN AFRIQUE

Session III : 8H30 – 12H00

Partenariats public - privé pour l'investissement

Modérateurs : Me M.-A Ngwé

- Contrats de partenariat public – privé (« B.O.T ») :
 - Synthèse des initiatives africaines et contraintes vécues
 - Point de vue des pouvoirs publics
 - Présentation de l'expérience européenne
- Contrats de concession et d'affermage
- Investissements privés en Afrique et gouvernance publique : Regards croisés
- Synthèse et recommandations

Session IV : 13h30 – 15H30

Encadrement juridique des investissements sectoriels

Modérateur : Pr. Henri Modi Koko

- Banques: Restitution des travaux des Journées Annuelles de l'AJBEF
- Mines : Quelle réglementation pour quel développement local
- Energie : Quelle réglementation pour quelle offre d'énergie ?
- Télécommunications : Entre réglementation et régulation, quelle place pour la libre concurrence ?

Session V : 15H30 – 16H30

Réunion spéciale des Responsables juridiques¹ - Préparation de la clôture du Congrès

Session VII : 16H30 – 17H30

- ❖ ***Rapport général du Congrès***
- ❖ ***Cérémonie de clôture***

¹ Les Responsables des Départements juridiques d'entreprise saisiront l'opportunité du Congrès pour se retrouver afin d'échanger sur les termes et modalités d'une plate-forme inter-africaine d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre Directeurs juridiques en Afrique.

Quelques intervenants confirmés:

<p>Me Béatrice Rufine ASSENA, <i>Notaire, Cameroun/ Co-présidente du COJA 2009</i></p>	<p>Pr. D. C. SOSSA, <i>Université de Cotonou, Bénin, Co-président COJA 2009</i></p>
<p>Me Mamadou I. KONATE, <i>Avocat, Jurifis Consult, Bamako</i></p>	<p>Pr. P.-G Pougoué, <i>Vice-recteur, Université de Yaoundé II</i></p>
<p>Me M.-A NGWE, <i>Avocate, Cameroun</i></p>	<p>Moussa MILOGO, <i>Président Assoc. Africaine des Juristes de Banques (AJBEF)</i></p>
<p>Me Alain FENEON, <i>Avocat au Barreau de Paris</i></p>	<p>Nadine TINEN, <i>Directeur, Fidafrica, Cameroun</i></p>
<p>Adama ANOUMATAKY, <i>Directeur Juridique Afrique, Atlantique Telecom</i></p>	<p>Henri EPESE, <i>Directeur juridique, AES Sonel, Cameroun</i></p>
<p>Me François SERRES, <i>Avocat, Paris</i></p>	<p>Ahmadou OUMAROU, <i>Juriste, CT N°2, Camwater</i></p>
<p>Me Didier NGANKO <i>Huissier de Justice, Cameroun</i></p>	<p>Bintou DJIBO BOLI, <i>Juriste d'entreprise, Présidente Association africaine des institutions d'arbitrage</i></p>
<p>Laure KENMOGNE, <i>Directeur Dépt. juridique, CAC Cameroun</i></p>	<p>Gaston KENFACK, <i>Magistrat, VP/Commission Nat. OHADA, Cameroun</i></p>
<p>Sere SOULEMANE, <i>Expert-comptable, Directeur CERPAMAD, Burkina-Faso</i></p>	<p>Un représentant du Groupe « PPP », <i>Un grpe de réflexion sur le Partenariat public-privé</i></p>
<p>Pr. Modi KOKO, <i>Agrégé des Facultés de droit, Université de Douala</i></p>	<p>Madeleine BERRE, <i>Associée, Deloitte & Touch, Libreville</i></p>
<p>Emmanuel NDJERE, <i>Ancien Chef de Services de la Législation, Services du Premier Ministre, Cameroun, Inspecteur Général des Services au MINDAF</i></p>	<p>André-Franck AHOYO, <i>Coordinateur Régional, Projet OHADA - IFC</i></p>
<p>Grégoire MEBADA MEBADA, <i>Economiste, S.P. CTS/MINFI, Cameroun</i></p>	<p>Patience MAPOKO, <i>General Counsel, COTCO, Cameroun</i></p>
<p>Me BONU Innocent, <i>Avocat, Liberty Law Firm, Limbe</i></p>	<p>Jean-Claude AWANA, <i>V.P Cour d'Appel de Yaoundé</i></p>
<p>Pr. André AKAM AKAM, <i>Agrégé des Facultés de droit, Univ. de Ngaoundéré</i></p>	<p>Patrice LE MAIGAT, <i>Université de Rennes I, France</i></p>

En juin, désaltérez-vous à la source du droit !

NB : Actes du COJA 2008 disponibles auprès du CADEV et bientôt sur www.cadevdroit.org